

Dossiers en cours avec le Ministère de l'Écologie

Eco Energie Tertiaire de Bâtiments

- Objectif : réduire la consommation énergétique des bâtiments selon un calendrier (-30% en 2030, -40% en 2040, -60% en 2050).
- Volonté du ministère d'intégrer les consommations électriques de nos process techniques dans les consommations liées au bâtiment.
- La demande est de donner des valeurs cible de consommation en kwh/m², ce qui n'a aucun sens dans nos professions.
- Nos consommations énergétiques devront être déclarées sur un site dédié pour contrôler la réalisation des objectifs.
- Les entreprises concernées sont celles situées dans une « unité foncière » (centre commercial, copropriété à usage tertiaire...) d'au moins 1000 m², mais ce chiffre pourrait descendre à 500 m².
- Avec le GEIST (Fédération des Loueurs de Linge) et la FNL (Fédération des Laveries), nous nous opposons à cette option ; nous souhaitons isoler les consommations du bâtiment, ce qui est l'esprit de la loi ELAN.

⚠ **Le délai de transmission de vos consommations à vos bailleurs, initialement prévu en septembre 2021, est reporté à septembre 2022.**

Filtres microplastiques

- La loi impose que les machines à laver soient équipées de filtres microplastiques en 2025.
- La définition de la microparticule plastique, tant comme taille que composition, n'est pas définie.
- Les fabricants veulent une unité au niveau européen.
- Après plusieurs réunions, il apparaît que, si pour le particulier, des solutions techniques sont proposées, aucune solution adaptée n'est proposée pour le matériel professionnel.
- Aucune solution proposée n'est actuellement agréée.
- Des études (suédoises, allemandes...) montrent que 95% des particules sont filtrées par les stations d'épuration ; le lavage à proprement parlé n'est responsable de la production de particules mais ce sont des déchets de production non éliminés, et donc de la responsabilité des fabricants de textile.
- Nous sommes impliqués sur ce sujet, tant au niveau français qu'europpéen via notre adhésion à l'EFIT (Fédération européenne de l'entretien textile) pour proposer des solutions plus efficaces (renforcement des normes textiles par exemple).

Déchets Electriques et Electroniques

- L'état cherche à identifier le « gisement » de ces composants pour améliorer le taux de collecte de ces déchets dans les filières agréées et améliorer le recyclage, avec un objectif de 65% de taux de collecte.
- La FFPB propose de s'appuyer sur les fabricants et distributeurs de matériels.

Sortie d'un établissement classé

- L'Etat va modifier les conditions de sortie d'un établissement classé dans notre profession, passage du solvant à l'aqua nettoyage, ou cessation d'activité.
- La FFPB cherche à limiter à des procédures adaptées à notre profession, la sortie d'un établissement classé, et ainsi éviter de rendre économiquement impossible le respect des règles.

NB : la FFPB souligne que tous ces dossiers sont étudiés en étroite collaboration avec le CTTN, partenaire indispensable !